

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de l'éducation et notamment le livre VII,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques mention « **Préparateur/technicien en pharmacie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président du jury :

Titulaire : Professeur Stéphane HONORE  
Suppléant : Docteur Charlotte BERARD

Liste des membres :

Faculté de pharmacie

Titulaire : Docteur Florian CORREARD  
Suppléant : Docteur Félicia FERRERA-BIBAS

Représentants de la profession

Titulaire : Docteur Philippe BESSON  
Suppléant : Madame Frédérique ESCARRAT

CFA Furiani (Haute Corse)

Titulaire : Madame Marie-Lucie FERRERI  
Suppléant : Madame Céline IGLESIAS

CFA Ajaccio (Corse Sud)

Titulaire : Mme Sylvie PIRASTRU  
Suppléant : Mr Robert COSSU

CFA Pharmacie Var

Titulaire : Célia PASTOR DA SILVA  
Suppléant : Madame Karine HANOTEL

CFA Marseille, Aix-en-Provence et Sisteron

Titulaire : Madame Josiane MOSCA  
Suppléant : Monsieur Tony METTEZ

CFA Nice

Titulaire : Madame Esther ELBAZ  
Suppléant : Madame Emmanuelle LATOUR

CFA CCI Vaucluse

Titulaire : Madame Marie Ketty BASILE  
Suppléant : Monsieur Nicolas LEYDIER

CFA Ile de la Réunion

Titulaire : Madame Aurélie ICHOUZA  
Suppléant : Madame Margot LEMERCIER

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27/11/25



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie

